

# Samedi 8 décembre à 10H00 devant la préfecture POUR LA DÉFENSE DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT DU 9 DÉCEMBRE 1905

*Les associations et organisations laïques de Vendée* (à l'initiative de Ligue de l'Enseignement-FOL Vendée, Libre Pensée Vendée, Conseil Départemental des Associations FAMILIALES LAÏQUES de Vendée, le Carrefour Départemental d'Action Laïque de Vendée...) ont pris connaissance des déclarations du Président de la République et de ministres devant les représentants de différents cultes :

Le **20 juin 2017**, le Président de la République **Emmanuel Macron** devant le **Conseil Français du Culte Musulman**; le **12 juin 2018**, ce sont **Gérard Collomb** et **Edouard Philippe** au dîner de rupture du jeûne du *Ramadan*; le **22 septembre 2017**, à l'Hôtel de ville de Paris, le Président de la République pour le 500e anniversaire de la **Réforme** devant « *Protestants 2017* »; le **21 décembre 2017**, lors de la réunion des responsables religieux à l'Élysée, c'est au tour du ministre de l'Éducation nationale, **Jean-Michel Blanquer**; le **9 mars 2018**, Emmanuel Macron a aussi honoré le dîner du **Conseil Représentatif des Institutions Juives de France**. En juin 2018, **Emmanuel Macron** est allé à Rome pour recevoir le titre de *proto-chanoine d'honneur de Saint-Jean-de-Latran*, marquant ainsi la déférente subordination de l'État français au Vatican.

**Mais la plus inquiétante, par les indications qu'elle porte sur la conception des relations entre l'État et les différents cultes, est la déclaration du président le 9 avril 2018, devant la Conférence des évêques catholiques de France, au Collège des Bernardins, où il s'est prononcé pour « la réparation du lien abîmé » entre l'Église catholique et l'État.**

Or ces relations sont fixées par les dispositions de la loi du 9 décembre 1905, dite de Séparation des Églises et de l'État. C'est pourquoi la République est laïque selon l'article 1er de la Constitution qui précise : "Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion" .

**L'État ne doit financer aucun culte. L'État ne doit pas intervenir dans leur fonctionnement.  
La liberté de conscience est assurée à tous. Le libre exercice des cultes est garanti.**

C'est l'inverse du Concordat napoléonien qui *reconnaissait quatre cultes* et les finançait avec l'argent de tous les contribuables (régime maintenu en Alsace-Moselle).

La remise en cause de la loi de Séparation est à craindre. Il est temps de réaffirmer sa force, les garanties qu'elle procure à tous.

**NON monsieur le président de la République, le lien avec l'Église (et les cultes en général) n'a pas été abîmé ! Il a été rompu en 1905. Ne touchez pas à la loi de Séparation!**

C'est pour maintenir cette loi et les libertés qu'elle procure que les organisations et associations laïques de Vendée appellent les citoyens et les citoyennes à se rassembler devant la préfecture le samedi 8 décembre à 10 H, une audience est demandée au Préfet au cours de laquelle sera abordée la situation en Vendée

Elles invitent à participer aux différentes manifestations de la semaine de la Laïcité\*

Les organisations :

